

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

vaïson la romaine

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022.201

Pôle Aménagement Urbain
Réf. : JFP/CC/CK

OBJET : Attribution de la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 pour des travaux de mise en conformité du réseau pluvial rue Jean Jaurès.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2334-42 et R2334-22 à R.2334-35,

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982,

VU l'appel à projets commun au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local 2022 (DSIL),

VU la délibération 2020.018 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de VAISON-LA-ROMAINE a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions,

VU l'arrêté en date du 4 juillet 2022 de Monsieur le Préfet de Vaucluse portant attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022 au bénéfice de la commune de Vaison-la-Romaine en vue de permettre les travaux de mise en conformité du réseau pluvial rue Jean Jaurès.

CONSIDERANT la nécessité de préciser les nouvelles modalités de financement de l'opération en tenant compte du montant attribué.

DÉCIDE de :

Article 1 : **Modifier** le plan de financement du projet "Travaux de mise en conformité du réseau pluvial rue Jean Jaurès" en tenant compte de l'attribution de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 150 000 €. La part d'autofinancement est donc modifiée en conséquence, selon le tableau de financement définitif ci-dessous.

Article 2 : **Approuver** le nouveau tableau de financement global de cette opération selon le coût prévisionnel des travaux de mise en conformité du réseau pluvial rue Jean Jaurès.

Dépenses Hors Taxes en Euros		Recettes Hors Taxe en Euros	
Maîtrise d'œuvre	46 440.00 €	DETR 24.16 %	150 000.00 €
Etudes complémentaires	30 678.00 €		
Travaux ou acquisitions	543 721.00 €	Participation du Maître d'Ouvrage 75.84 %	470 839.00 €
TOTAL HT	620 839.00 €	TOTAL HT	620 839.00 €

Article 3 : **Préciser** que cette recette sera inscrite au budget communal après son obtention au compte 1347.

La présente décision municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par voie dématérialisée via l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Fait à Vaison-la-Romaine,

Le Maire
Signé : Jean-François PERILHOU